



Différents entre frère et soeur au sujet des parents

Par **Cazilda**, le 10/07/2016 à 17:50

Bonjour mon cas est assez compliqué, j'ai un handicap Maladie de Parkinson avec dépression, ont été 4 frères et sœurs et plus que 3, j'ai des parents Alzheimer les deux sous tutelle ma mère un tuteur extérieur mon père est mon frère qui est tuteur, le problème est qu'ils ne s'entendent pas ma sœur et mon frère humilient souvent ma mère surtout ma sœur qui la rabaisse sans arrêt ces obsessions il ne peuvent pas voir le tuteur de ma mère je suis la seule à communiquer avec lui je me suis brouillée avec ma sœur il y a 15 jours car à table ma mère a tombé sa tarte la ramasser et la mettre à la bouche elle la traite comme un moins que rien j'ai pris sa défense ça a dégénéré ce qui fait que le dimanche je n'y vais plus marre des prises de tête ça me fatigue je suis pas bien le problème mon frère va dans le sens de ma sœur je voulais pas qu'elle soit tuteur la juge a pas tenu compte de mon avis pourtant je n'ai fait que dire des faits réels ces dommages ne peuvent pas être entendus ça a divisé la famille moi je pense que mon frère n'a pas sa place en tant que tuteur de mon père tout simplement il ne s'investit pas la porte d'entrée de chez les parents est fermée il fait rien ils ne passent que 1h avec eux puis va passer le peu de temps qu'il lui reste au café du coin un frère a mon père et décédé mon frère bloque la vente de la maison pour embêter la partie adverse en attendant que mon père paie tout les frais alors qu'avec cet argent on aurait pu rafraîchir la maison les organismes traitent qu'avec moi pour avoir plus d'heures le conseil général a essayé de joindre mon frère sans succès il ont du traiter avec moi du fait que j'ai un handicap je suis mise de côté quel sont mes droits vis-à-vis de mes parents ces ma sœur qui a la carte bancaire de mon père car elle fait les courses pour eux je la soupçonne de faire les siennes avec elle a une tare voleuse, je n'ai pas assez de preuves j'essaie de réunir le plus possible ces pas parce que j'ai un handicap qu'on doit m'évincer je ne puis plus ou me renseigner pour le bien-être de mes parents merci pour toute réponse

Cordialement
Mlle xxxxxxxxx CLAUDINE

Par **Visiteur**, le **11/07/2016** à **16:10**

Bonjour,
Il n'y aurait que le dépôt de plainte, mais vous n'avez pas de certitude...